

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à prendre part à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra en présentiel le lundi 24 juin 2024 à 16h30 à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, à Lausanne (ouverture du bureau de contrôle et des portes à 16h00)

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2023

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

3. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE 2023

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

4. DÉCISION SUR L'EMPLOI DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil d'administration propose de bien vouloir approuver l'imputation de la perte au bilan sur les réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG (art 674 CO)

	CHF
Résultats reportés des exercices précédents	0
Perte de l'exercice	<u>-3'634'223</u>

Imputation aux réserves facultatives

Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG avant imputation	8'973'740
Imputation des pertes reportées aux réserves facultatives (selon art 674 CO)	<u>-3'634'223</u>
Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG après imputation	5'339'517

5. DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

6. ÉLECTIONS STATUTAIRES

6.1. Élections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire en qualité d'administrateur et pour un mandat d'une durée d'un an les administrateurs sortants suivants :

- M. Onno Poortier, à Château-d'Oex, (représentant les actions nominatives privilégiées A)
- M. François Landolt, à Pully
- Mme Monika Matti von Däniken, à Berne, (représentant les actions nominatives ordinaires B)
- M. Federico Lalatta Costerbosa, à Milan
- M. Jean-Gabriel Pérès, à Paris

6.2. Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société Ofisa Berney Associés SA à Lausanne, en qualité d'organe de révision de la société pour une durée d'une année.

L'Assemblée Générale sera suivie d'un verre de l'amitié.

Les comptes annuels au 31 décembre 2023, le rapport de gestion contenant la proposition d'emploi du bénéfice résultant du bilan et le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires dès le 03 juin 2024 au siège social, Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne-Ouchy.

CARTES D'ADMISSION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les cartes d'admission à l'Assemblée générale des actionnaires inscrits au registre des actions comme actionnaires avec droit de vote en date du 31 mai 2024 sont jointes à la présente convocation adressée sous pli simple à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des actions. Les cartes d'admission des actionnaires qui seront inscrits au registre des actions avec droit de vote entre le 31 mai et le 11 juin 2024 leur seront envoyées dès l'inscription au registre effectuée. Aucune inscription au registre des actions avec droit de vote ne sera opérée entre le 12 juin et le 24 juin 2024 inclus.

Les cartes d'admission déjà établies perdront leur validité et devront être restituées si les actions auxquelles elles se réfèrent sont vendues et que la transaction est annoncée à la société avant la date de l'Assemblée générale.

REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par leur représentant légal ou par un tiers, au moyen de la procuration figurant au verso de la carte d'admission.

En outre, chaque actionnaire a la possibilité de se faire représenter :

- par sa banque, en qualité de représentant dépositaire
- par les organes de la société
- par Me Rolf Ditesheim, avocat à Lausanne, en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO.

A défaut d'instructions le représentant indépendant s'abstiendra de vote.

Les représentants dépositaires au sens de l'article 689e CO sont priés de communiquer le plus tôt possible mais au plus tard le 24 juin 2024 au contrôle à l'entrée de l'Assemblée générale, le nombre des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gérants de fortune professionnels.

En cas de représentation par les organes ou par le représentant indépendant, les instructions de vote sont à communiquer au moyen du formulaire prévu à cet effet et joint à la convocation. La carte d'admission munie de la procuration et accompagnée du formulaire d'instructions dûment complétés sont à envoyer à ShareCommService AG (adresse ci-dessous).

Lausanne, le 31 mai 2024

Beau-Rivage Palace SA Lausanne Ouchy

Pour le Conseil d'administration :

Le Président
Onno Poortier



BEAU-RIVAGE PALACE

LAUSANNE SWITZERLAND

NB: Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à :
ShareCommServiceAG, Europastrasse 29, 8152 Glattbrugg (mention « Beau-Rivage Palace SA »)